

POLITIQUE QUALITÉ 2022/2025

Cette politique qualité est déployée en adéquation avec la Stratégie Associative, les politiques territoriales, la réglementation en vigueur et le projet d'établissement de l'ESAT.

Le marquage industriel est une activité inédite dans le monde du travail protégé qui promeut les compétences des travailleurs d'ESAT dans des secteurs de pointe. L'ESAT de l'YMCA OCCITANIE est le seul Etablissement de travail Protégé à produire ce type d'étiquettes techniques.

Les valeurs de notre association, décrites dans le projet d'établissement, et la pérennisation de nos activités soutenues par les prestations médico-sociales impliquent pleinement les travailleurs et les salariés de l'ESAT en tant qu'acteurs du monde économique toulousain. Du point de vue des politiques publiques, l'ESAT a pour mission première de fournir une activité à caractère professionnel à chaque travailleur en situation de handicap. Dans cet objectif, l'ESAT a développé des partenariats avec les entreprises locales qui répondent à leur Obligation d'Emploi des Personnes Handicapées en nous confiant des marchés.

Cette implication dans le tissu économique local permet à l'ESAT d'entretenir une bonne connaissance des besoins des entreprises et de proposer aux travailleurs des parcours inclusifs adaptés à leurs compétences et aspirations.

La direction de l'YMCA souhaite pérenniser la certification de son système de management qualité via la norme ISO 9001 :2015 pour le domaine d'application suivant :

« Réaliser des étiquettes pour le marquage industriel ».

I/ Engagement de la Direction de l'ESAT :

1. Fournir une activité à caractère professionnel à chaque travailleur en situation de handicap.
2. Garantir aux clients la qualité de prestation attendue.
3. Garantir des conditions et un cadre de travail adapté pour chaque travailleur en situation de handicap.
4. Promouvoir la démarche d'Amélioration Continue.

II/ Axes d'amélioration :

1. Lever les fragilités consécutives à :
 - a. L'utilisation d'un fournisseur exclusif (obligatoire),
 - b. L'exercice de l'activité sur un seul secteur (aéronautique).
2. Renforcer la participation des travailleurs dans le processus d'amélioration continue pour :
 - a. Partager les enjeux,
 - b. Continuer à construire ensemble les solutions pour demain afin de développer le *Pouvoir d'Agir*.

III/ Pilotage :

Le pilotage du secteur d'activité Marquage et de son SMQ est confié au Chef de service qui s'appuie sur l'organisation mise en place et notamment sur les ressources humaines suivantes :

- Moniteurs,
- Unités de soutien,
- Fonctions support qu'elles soient médico-sociales ou administratives et en particulier le Service Qualité,
- Travailleurs en situation de handicap qui constituent le socle de la réalisation de cette activité.

La Qualité est l'affaire de tous. Chaque personne intervenant dans l'activité Marquage est sensibilisée à la mise en œuvre et à la conformité de nos missions et prestations.

Jean François DUBUS
Dispositif Travail Accompagné

